



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA POLYVALENTE LAVIGNE TENUE LE 29 avril 2019



1. Ouverture de la séance

Mme Sophie Lalonde déclare la séance ouverte. Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 37.

2. Vérification des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

Éric Giroux (parent)
Mélissa Blais (parent)
Karine Legault (parent)
Ève Gamache (parent)
Isabelle Mayer (personnel de soutien)
Krystale Bissonnette (vice-présidente conseil étudiant)
Isabelle Blais (parent)
Tanya Lepage (enseignante)
Judith Perron (personnel professionnel)
Mélanie Bouchard (enseignante)
Sophie Lalonde (parent)
Daniel Legault (enseignant)
Jacinthe Charbonneau (parent)
Isabelle St-Jacques (parent)
Karim Adjaïlia (directeur)

Étaient absents :

Alexandre Hudon (enseignant)
Nathalie Ladouceur (enseignante)
Daniel Legault (enseignant)
Stéphanie Savard (enseignant)
Marie-Ève Kingsbury (présidente de l'école)

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 25 mars 2019;*
5. Parole à l'assemblée;
6. Correspondance;

7. Mot de la présidence;
8. Mot de la direction;
9. Mot comité-élève;
10. Information;
 - 10.1 Activités internes;*
 - 10.2 Solde budget CÉ;
 - 10.3 Toilettes inclusives;*
 - 10.4 Lettre ministre.*
11. Point (s) pour consultation;
12. Point (s) pour approbation;
 - 12.1 Activités externes;*
 - 12.2 Steve O'Brien (résolutions)*;
 - 12.3 Mesure 15028 (Parascolaire)*;
 - 12.4 Code de vie 19-20.*
13. Point (s) pour adoption;
 - 13.1 Frais chargés aux parents ;*
 - 13.2 Frais chargés aux dîneurs ;*
 - 13.3 Projet éducatif 2018-2022.*
14. Varia;
15. Levée de l'assemblée.

EPL-18-19
033

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Isabelle Mayer que l'ordre du jour soit adopté.

4. **Adoption et suivi du procès-verbal du 25 mars 2019**

EPL-18-19
034

Il est proposé par Mme Isabelle Mayer et appuyé par M. Éric Giroux que le procès-verbal du 25 mars 2019 soit adopté.

5. **Parole à l'assemblée**

Sans objet.

6. **Correspondance**

Sans objet.

7. **Mot de la présidence**

Sans objet.

8. **Mot de la direction**

Sans objet.

9. Mot comité-élève;

Mme Krystale Bissonnette explique les activités de Pâques, soit le concours pour trouver le nombre de chocolats dans un bocal, un bingo et un concours de talents. Les étudiants ont bien apprécié.

10. Information

10.1 Activités internes

Le comité est informé des projets d'activités internes.

10.2 Solde budget conseil d'établissement

Avec le montant restant, l'idée de remettre 6 bourses de 50,00\$ est une idée. Également, afin de récompenser les élèves de l'adaptation scolaire qui travaille sur Les petits déjeuners, l'option de leur offrir un souper 4 services afin de les remercier de leur implication est également suggéré.

10.3 Toilettes inclusives

Mme Krystelle Bissonnette explique le bien des toilettes inclusives, c'est-à-dire ni homme, ni femme. Deux (2) toilettes seront installées dans l'école soit une (1) par étage.

10.4 Lettre ministère

Nouveauté dans la pondération des notes. Un résultat de 58% ou de 59% ne donne pas automatiquement 60%. Par contre, il y a une possibilité pour les parents de contester le résultat. Il faudra donc avoir de bons arguments pour défendre la note donner.

11. Point pour consultation

Sans objet.

12. Point pour approbation

12.1 Activités externes :

Conformément à l'article 87 de la LIP, le conseil d'établissement approuve les activités externes.

Les activités #079 à #088 sont approuvées.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Isabelle Mayer que les projets d'activités soient approuvés.

12.2 Steve O'Brien :

Conformément à l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement approuve le dépôt du chèque dans les trois catégories mentionnées.

Les montants seront déposés dans le fond 7. Pour le football un montant de 600,00\$ sera déposé. Pour les élèves d'adaptation scolaire, un montant de 900,00\$ sera déposé et pour terminer un autre montant de 600,00\$ sera déposé pour la natation.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par M. Alexandre Hudon que ces montants soient déposés pour les équipes-élèves de la polyvalente Lavigne.

EPL-18-19
035

EPL-18-19
036

EPL-18-19
037

12.3 Mesure 15028 (résolution) :

Conformément à l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement approuve la résolution 15028.

M. Adjaïlia explique le document. Il y a une possibilité que le transport scolaire quitte à 17 h. Il y aurait donc 40 minutes supplémentaires par jour pour offrir aux élèves du temps pour faire des devoirs, de la récupération ou toutes autres activités ludiques, activités pédagogiques, activités éducatives et activités école. Il y aura un sondage offert aux élèves et au personnel. Devrions-nous raccourcir les pauses et les dîners? Par contre, la diminution de temps en classe est non négociable. Le parascolaire sera gratuit et un budget supplémentaire sera accordé pour le transport vers les plateaux d'activités. Si jamais le transport quitte à 17 h, celui de 16 h 10 ne sera plus disponible.

Il est proposé par Mme Isabelle Mayer et appuyé par Mme Judith Perron que la mesure 15028 soit approuvée.

EPL-18-19
038

12.4 Code de vie 19-20 :

Conformément à l'article 76 de la LIP, le conseil d'établissement approuve le code de vie.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Krystelle Bissonnette que le code de vie soit approuvé.

13. Point (s) pour adoption

EPL-18-19
039

13.1 Frais chargés aux parents :

Conformément à l'article 77.1 de la LIP, le conseil d'établissement adopte les frais scolaires.

Cette année, les frais chargés aux parents sont encore à la baisse.

Il est proposé par Mme Isabelle Jacques et appuyé par Mme Jacinthe Charbonneau que les frais chargés aux parents soient adoptés.

EPL-18-19
040

13.2 Frais chargés aux dineurs :

Conformément à l'article 292 de la LIP, le conseil d'établissement adopte les frais chargés aux dineurs.

Finalement, le maintien de l'option de 75\$ par élève facilitera de cette façon de couvrir toutes les zones.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Karine Legault que les frais chargés aux dineurs soient adoptés.

EPL-18-19
041

13.3 Projet éducatif 2018-2022

Conformément à l'article 74 de la LIP, le conseil d'établissement adopte le projet éducatif 2018-2022.

Le directeur explique le document.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Karine Legault que le projet éducatif 2018-2022 soit adopté.

14. Varia

Sans objet.

15. Levée de l'assemblée

EPL-18-19
042

La levée de l'assemblée est proposée à 20 h 20.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Isabelle Mayer que la levée de l'assemblée soit levée.

Présidente

Secrétaire